son discours et avait dit qu'il était absolument nécessaire d'en venir à une conclusion. Et en outre, les journaux importants de cette province et des provinces d'en-bas discutent la question depuis longtemps; tous les détails en ont été examinés sous toutes ses faces jusqu'à satiété. En présence de tous ces faits, je me demande comment on peut dire que le peuple ne sait pas à quoi s'en tenir ? Non; c'est seulement un prétexte dont on se sert pour faire tomber le projet. Mais un autre fait qui prouve que le peuple n'a pas été pris par surprise, à propos de cette question, c'est que depuis dix mois il y a eu douse élections de conseillers législatifs, et on ne peut pas dire que quand elles ont été faites il ne s'agissait pas de confédération. Ce serait dire une chose fausse à la face du soleil. L'hon. membre pour Lanaudière (M. OLI-VIER) disait hier qu'un journal de Montréal avait dit qu'il s'était prononcé contre la confédération, et il s'est empressé de contredire ce fait. Mais je dois dire que quand il a paru devant ses électeurs et qu'il a parlé de pas rétrogrades, quand il a dit que pour lui il croirait retourner en arrière s'il votait contre l'élection des membres de cette chambre, je crois qu'il était inutile pour lui de dire qu'il nes'était pas prononcé contre la confédération.

L'Hon. M. OLIVIER .-- Les détails ! L'Hon. Sir N. F. BELLEAU.-Les détails et le principe. Je dis donc que dans les élections qui ont eu lieu, à moins que les membres élus n'aient pas voulu faire leur devoir, ils ont dû parler de confé lération et surtout de la manière dont serait traité le conseil législatif dans cette confédération. Et si l'on est entré dans ces détails, le peuple sait ce dont il s'agit. - Et non seulement il y a eu des élections, mais encore il y a eu des assemblées publiques en grand nombre dans tout le pays, -c'est-à-dire partout où les ad ersuires de la confédération ont pu en faire sans danger pour eux,—et partout dans ces assemblées on ne s'est pas fait tirer l'oreille pour parler de confédération, et dans un sens le plus défavorable possible. Il est vrai qu'on n'y représentait pas les choses sous leur vrai jour, mais le peuple savait toujours de quoi il s'agissait. L'hon. membre pour Wel lington (M. Sanborn) s'estappuyé fortement sur les dangers que pourrait courir la minorité des protestants dans la législature locale du Bas-Canada. Il craint qu'ils ne soient pas protégés suffisamment par la majorité catholique sous le rapport de leur religion de leurs égoles et peut-être de leurs propriétés. Je

suis étonné d'entendre un pareil langage dans la bouche d'un homme qui, comme lui, représente une division dont plus de la moitié de la population est canadienne-francaise et catholique, car ce fait seul est la preuve de la libéralité de nos compatriotes. J'ai entendu cela avec peine; mais je puis lui dire que la minorité protestante du Bas-Canada n'a aucune crainte à avoir de la majorité catholique : sa religion est garantie par les traités; et ses écoles et les droits qui peuvent y être rattachés devront être reglés rar une législation qui aura lieu plus tard; et lorsque cette législation sera soumise aux chambres, les membres qui craignent si fort aujourd'hui pour les droits de la minorité protestante, auront l'occasion de les protéger ; ils pourront alors faire valoir leurs raisons et ile pourront insister pour que les protestants ne courent aucun danger. Mais en supposant même que les protestants soient lésés par la législature logale du Bas-Canada, ne pourront-ils pas avoir la protection de la législature fédérale? Et le gouvernement fédéral n'exercera-t-il pas une stricte surveillance sur les actes des législatures locales sur ces matières? Pourquoi chercher à faire naître des craintes imaginaires dans le Bas-Cauada? Je dis imaginaires, parce que l'on counait parfaitement la libéralité des habitants du Bas-Canada, —libéralité dont ils ont donné la preuve il y a très longtemps déjà en décrétant l'émancipation des juifs avant qu'aucune autre nation du monde n'y ait songé.-Non, loin de vouloir oppresser les autres populations, tout ce que les Canadiens-Français demandent, c'est de vivre en paix avec tout le monde ; ils veulent bien qu'elles jouissent de leurs droits, pourvu qu'elles vivent en paix ensemble. (Ecoutes! écoutes!) Je ne puis m'empêcher de faire une remarque à propos des protestants du Bas-Canada et do la libéralité dont a fait preuve envers eux la population française et catholique. L'on craint que nous uous entendious pour leurs faire sutir quelques injustices. Je ne sais si je dois le dire, mais le fait est que les Canadiens-Français ont toujours véou plus d'accord avec les Anglais protestants qu'avec les Irlandais, qui ont pourtant la même religion et la même croyance qu'eux. cet accord a toujours existé, qu'ont-ils à craindre? L'hon. membre pour Lenaudière (M. OLIVIER) a dit que le plan de confédération n'était pas nécessaire, et en cela il était d'accord avec l'hon, membre pour Grandville (M. LETELLIER). Il a dit